



# Atelier 3 – Travail sur les pistes de gestion possibles

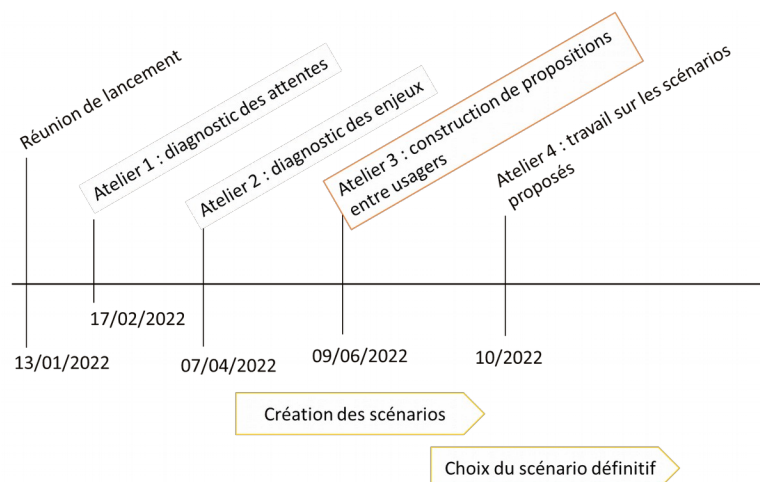
09/06/2022 - Compte rendu

<b>OBJECTIFS DE L'ATELIER</b>	<b>3</b>
<b>PARTICIPANTS</b>	<b>4</b>
<b>RÉSULTAT DE L'ATELIER</b>	<b>5</b>
<b>COMMENT-LIRE CE COMPTE RENDU, ET À QUOI SERT-IL ?</b>	<b>5</b>
<b>GROUPE 1</b>	<b>5</b>
<b>GROUPE 2</b>	<b>8</b>
<b>GROUPE 3</b>	<b>10</b>
<b>GROUPE 4</b>	<b>11</b>
<b>GROUPE 5</b>	<b>13</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>15</b>
<b>DISCUSSIONS SUR LA RÉGLEMENTATION ET LES PROPOSITIONS DE ZONAGE</b>	<b>15</b>
<b>DISCUSSION SUR LA GESTION DES CONFLITS D'USAGES</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE 1 : RETRANSCRIPTION DE CHAQUE GROUPE</b>	<b>17</b>
<b>GROUPE 1</b>	<b>17</b>
<b>GROUPE 2</b>	<b>18</b>
<b>GROUPE 3</b>	<b>19</b>
<b>GROUPE 4</b>	<b>20</b>
<b>GROUPE 5</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXE 2 : REGROUPEMENT DES RÉSULTATS PAR ZONE</b>	<b>23</b>
<b>REMARQUES INDÉPENDANTES DU ZONAGE</b>	<b>23</b>
<b>ZONE 1</b>	<b>23</b>
<b>ZONE 2</b>	<b>24</b>
<b>ZONE 3</b>	<b>24</b>
<b>ZONE 4</b>	<b>25</b>
<b>PRINCIPES DE GESTION ET GESTION DES CONFLITS</b>	<b>26</b>



## Objectifs de l'atelier :

Le but de cet atelier était de présenter les résultats de l'atelier 2 : la production de chaque groupe d'utilisateurs, puis une synthèse présentant les éléments qui font consensus entre chaque groupe d'utilisateurs ou, au contraire, ceux qui semblent divergents. Dans un second temps, les participants ont été invités à réfléchir en sous-groupe mixtes (rassemblant plusieurs types d'utilisateurs) aux différentes propositions de zonage issues de l'atelier 2, et à réfléchir à des questions précises de gestion (ce que l'on peut faire au cap Béar et les conflits d'utilisateurs).



*Processus de concertation tel qu'il est envisagé à ce stade*

L'atelier était organisé en 4 phases :

1. Présentation et introduction :
  - ✓ Retour sur l'atelier 2, groupe par groupe
  - ✓ Présentation des éléments de synthèse qui font consensus entre les acteurs et ceux qui posent problème
  - ✓ Présentation de la cartographie de risques (impact des différents zonages sur le possible endommagement de certains compartiments écologiques)
2. Travail en sous-groupe mixte (différents utilisateurs) :
  - ✓ Point positifs et négatifs de chaque scénario issu de l'atelier 2
  - ✓ Propositions de modifications
  - ✓ Question spécifique : comment gérer les conflits d'utilisateurs ?
  - ✓ Question spécifique : que faire sur la zone sud cap Béar, Baie de Paulilles, nord cap Ullastrell
3. Vidéo-restitution

Les usages suivants étaient représentés, sachant que, pour cet atelier, chaque utilisateur était dans un groupe mixte :

1. Les pêcheurs professionnels
2. Les activités de plaisance
3. Les autres activités commerciales
4. Les pêcheurs de loisir
5. Les associations de protection de la nature
6. Les professionnels de la plongée



## Participants :

### **Activités nautiques de loisir :**

PONS Bernard – Cercle nautique de Banyuls  
 SAGOLS Laurent - Cercle nautique de Banyuls  
 BOUZAN Jean-Pierre – ASCUP  
 LEFEBVRE Pascal – APAR

### **Professionnels de la plongée :**

BOUTHORS Thierry – GS3PO  
 SARRAGONI Gilles – CODEP  
 POCH François – SNEPL  
 DELMAS Eric – SCA Plongée  
 BAZIN Danielle – CASA  
 LEBOT Julien - ANMP  
 VERSOLATO Marcel - CSAT  
 DANIEL François – CSAT

### **Pêcheurs professionnels :**

PEREZ Bernard – CRPMEMLR  
 MARTINEZ Manu - 1<sup>er</sup> Prud'homme  
 DURIEZ Olivier – 4<sup>ème</sup> prud'homme  
 LUDICO Franck – Pêcheur professionnel Port-Vendres  
 SERAZIN Thomas – CRPMEMLR  
 SEGURA Jean-Marc – Pêcheur professionnel Banyuls  
 MOSSY Flore - CRPMEMLR  
 CHIAJESE Joël - Pêcheur professionnel Port-Vendres

### **Autres activités nautiques commerciales :**

HUBERT Guilhem – CTM croisière  
 SABATTIE Cédric – Sun-Jets  
 LENGREND Grégory – Vermeille kayak  
 SALMON Jean-Clair – Aleoutes kayak de mer  
 SALOMON Yoan – Kapmer  
 BERRACHED David – Location bateaux Argelès

### **Pêcheurs de loisir :**

GERAUD Florent – Chasseur sous-marin  
 RAY Jean-Marie – FNPSA  
 CASSOU Marc – Pêcheur loisir Port-Vendres  
 ZITOUN Auguste – L'espadon Club  
 GAYOT Julien - Chasseur sous-marin

### **Associations de protection de la nature :**

LECOMPTE Raymonde – ASAME  
 CHANE-KANE Yves – ASAME  
 FIALA Aline – CCNPO  
 HIARD Joseph GOR  
 BEROT Sandrine – Tram 66  
 VOLAND Bruno – Association Charles Flahault  
 PREUVOST Marine – Nostra Mar  
 BEILLEVERT Nadia – Esprit Nature Liberté  
 HARDY Pierre-Yves - WWF  
 CLEMENT Xavier - Les amis des posidonies  
 CLEMENT Jean-Paul - Les amis des posidonies  
 MARIE Albe – Les amis des posidonies  
 CHABANNON Aurélien – Les amis des posidonies

## Résultats de l'atelier

### Comment lire ce compte-rendu et à quoi sert-il ?

Ce document rend compte des résultats factuels de l'atelier, c'est-à-dire qu'il montre ce qui a été dit par les participants, avec quelques modifications mineures quand cela permettait de faciliter la lecture. C'est cette somme d'idées qui sera versée dans le processus de construction des scénarios d'extension de la Réserve.

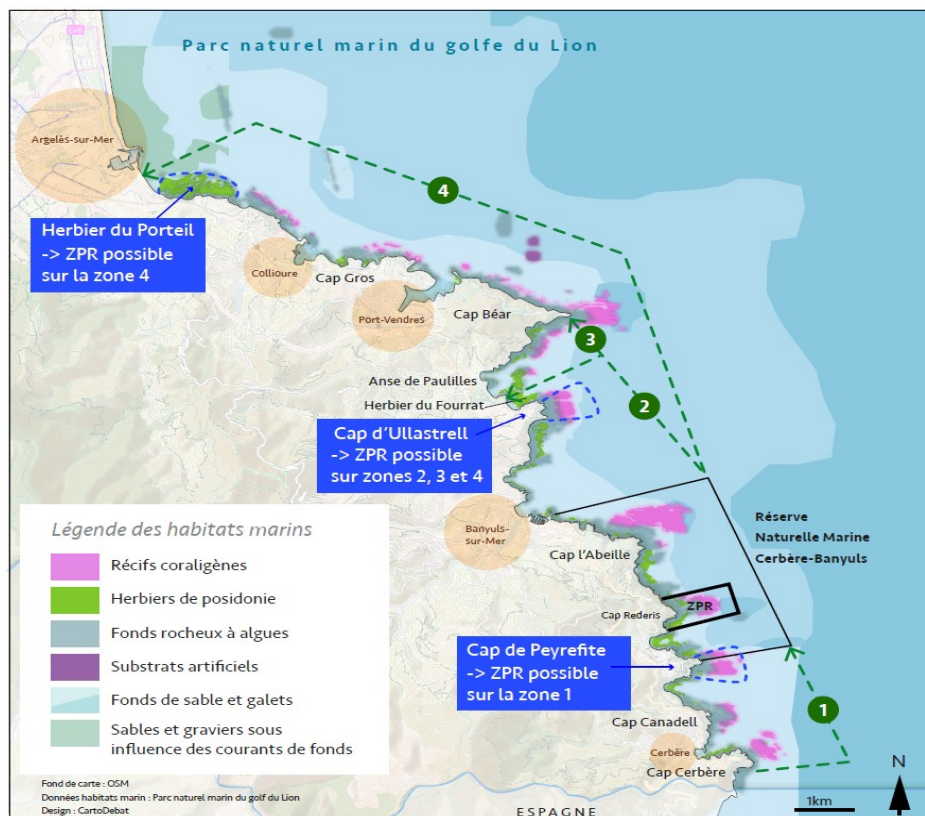
Comme lors de l'atelier précédent, les participants ont priorisé leur production puis ont produit une synthèse rapide, dont la restitution en plénière a été filmée.

Dans ce document, est présenté pour chaque groupe la numérisation du travail effectué ainsi qu'un résumé de ce travail fait par le duo de facilitateurs affecté au groupe.

Le travail mené étant très riche, ce dernier va nécessiter un temps de réflexion et d'analyse de la part des membres du Comité de pilotage du projet.

A la différence des deux précédents ateliers, les groupes n'étaient pas thématiques mais comportaient des acteurs représentant plusieurs types d'usages. Aussi, est présenté ci-après le travail de chaque groupe, puis une synthèse.

Enfin, est rajoutée ci-dessous la carte présentant les différents zonages possibles, issus des ateliers précédents, et sur lesquels les participants étaient invités à se prononcer.



**Groupe 1 :**

- Bernard PEREZ - Pêcheur professionnel, Président CRPM
- Olivier DURRIETZ - Pêcheur professionnel
- Florent GERAUD - Chasseur sous-marin loisir
- Gilles SARRAGONI - Plongeur, CODEP
- Julien LEBOT - Plongeur, ANMAP
- Bernard Pons - Plaisancier, Cercle nautique Banyuls
- Aline FIALA - Association nature, CCNPO



**Le mot des facilitateurs**

*- Etat général de la discussion*

Dans un premier temps, une explication a été apportée sur les cartes disponibles ainsi que sur le contenu et les règles de fonctionnement de l’atelier, en complément de la présentation réalisée en plénière. Il a également été nécessaire de rappeler les minima de surfaces indiqués lors de l’atelier 2 : doublement de la Réserve et ZPR de 60 ha. Un tour de table a ensuite permis à l’ensemble des participants de l’atelier de se présenter et ainsi d’engager de premiers échanges. Malgré les divergences qui existent entre les intérêts des différents participants, la discussion a été très constructive, chacun s’est écouté et a pu s’exprimer.

*- Discussions sur les propositions de zonages*

Les propositions sont très diverses, voire parfois opposées, et il est très difficile de trouver un ou plusieurs scénarii de zonages qui puissent convenir à tous, malgré les votes.



Les pêcheurs professionnels, particulièrement inquiets du fait des difficultés économiques qu'ils rencontrent déjà et des multiples réglementations nationales imposées à leur profession, se sont réunis avant l'atelier et se sont mis d'accord sur une position commune : ils sont ouverts à l'extension de la ZPP sur les zones 2 ou 3 ainsi qu'à la création d'une ZPR sur le cap Oullastrell, à condition que la réglementation qui serait proposée au sein de la ZPP ne les empêche pas de pêcher.

Un échange a eu lieu sur le choix de proposer une ZPR sur une zone plus pauvre en termes de biodiversité (au nord du cap Béar) et donc moins recherchée par les usagers, mais les avis sur l'intérêt de cette proposition divergeaient. En effet, cela serait moins contraignant pour les usagers, mais présenterait sans doute moins d'intérêt pour la préservation de l'environnement dans la mesure où cette zone ne présente pas d'habitats suffisamment intéressants pour y justifier la création d'une ZPR (pour rappel, il a été indiqué que la ou les futures ZPR devraient être créées sur des zones présentant une mosaïque d'habitats caractéristiques de la côte rocheuse).

Un point est ressorti de manière récurrente : le sud du Cap Béar est le seul secteur qui soit réellement abrité de la tramontane, par conséquent les activités humaines doivent pouvoir continuer d'y être pratiquées (y compris la chasse sous-marine). Cependant, plusieurs participants ont fait remarquer l'importance de la fréquentation et des nombreux usages dans la baie de Paulilles en été (période lors de laquelle la tramontane souffle moins fort).

Plusieurs participants ont souligné le fait que, selon eux, les accès à la mer se sont réduits ces dernières années, limitant de fait les activités humaines et apportant donc une certaine protection au milieu marin (stationnements de plus en plus souvent payants dans les villes et villages, projet du phare du cap Béar avec interdiction d'accès en voiture et mise en place d'une navette, etc).

Enfin, ils ont indiqué que la taille et le positionnement de la future ZPP à retenir dépendront de la réglementation qui y sera associée : moins celle-ci sera contraignante ou plus elle sera adaptée (avec des réglementations spécifiques par zones), plus grande pourra être la future ZPP.

#### *- Discussion sur la gestion des conflits d'usages*

Le groupe souhaite que la réglementation soit adaptée aux besoins de protection et soit définie en concertation avec les usagers.

De manière générale, pour limiter les conflits d'usage, il ressort qu'il faudrait faire respecter la réglementation existante et réglementer les activités humaines dans la future ZPP avec notamment :

- la mise en place de quotas, la limitation du nombre de bateaux et des durées de mouillages autorisées, la limitation de la taille des ZMEL, la favorisation des accès du bord et l'augmentation du nombre de sites d'intérêt pour les plongeurs (avec la mise en place de récifs artificiels/épaves), l'interdiction plus large de l'ancrage dans les herbiers de posidonie et éventuelles autres zones qui y sont sensibles, l'organisation des activités dans le temps et pas seulement dans l'espace (pêche la nuit et plongée le jour sur certains secteurs).

Il est proposé par les pêcheurs professionnels de tenir compte de l'intérêt général pour trancher, dans certains cas, entre les différents usages.

Enfin, la réglementation doit être mieux communiquée, notamment auprès des estivants, qui l'ignorent trop souvent.

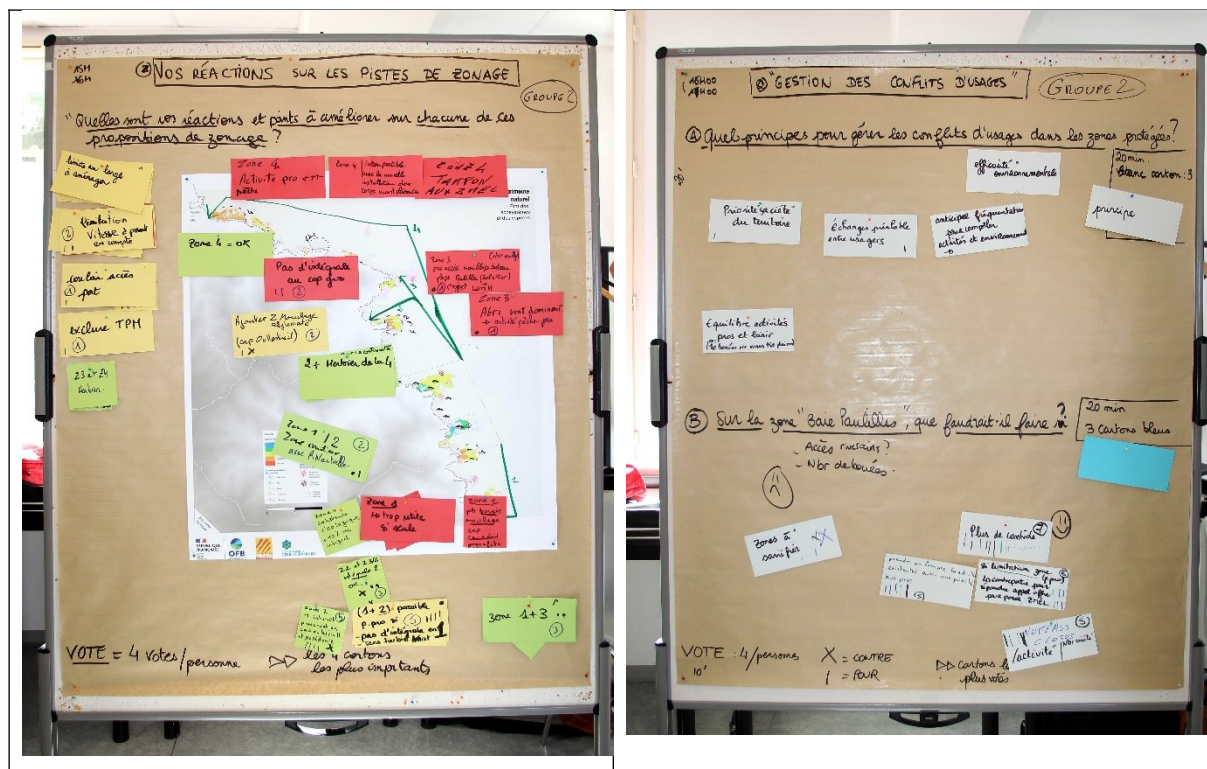
**- Remarques complémentaires :**

Souvent, pour être à l'abri du vent, les plaisanciers vont jusqu'à l'anse sous Cerbère quand il y a trop de monde au sud du cap Béar.

L'un des participants rappelle que, si la plupart des activités humaines se portent si bien dans la Réserve actuelle (la plongée en particulier), c'est grâce à celle-ci et que, dans les années 1970, avant que ces activités ne s'y développent, il y avait du corail rouge de 20 à 30 cm sur toute la côte rocheuse.

**Groupe 2 :**

- Franck LUCIDO - Pêcheur professionnel Port-Vendres
- Marc CASSOU - Pêcheur loisir Port-Vendres
- François POCH - Plongeur, SNEPL
- Jean-Clair SALMON - Kayak Banyuls
- Guilhem HUBERT - Promenade en bateau
- David BERRACHED - Loueur de bateau Argelès
- Joseph HIARD - Association nature, GOR
- Aurélien CHABANNON - Association nature



**Le mot des facilitateurs**

**- État général de la discussion**

Le climat des discussions dans le groupe d'acteurs a été très constructif sur l'ensemble de l'atelier. Tous ont pu exprimer leur point de vue sur les deux thématiques abordées et échanger sur les contraintes associées à leur activité dans une dynamique d'écoute et positive. La contribution de la pêche professionnelle s'appuie sur un accord trouvé le matin même au sein de la prud'homie.



La présentation des cartes d'effets a néanmoins nécessité, avant le démarrage de l'atelier, un besoin de discussion assez longue, en particulier sur l'origine et la méthode employée pour obtenir les différents résultats. Le diagnostic de la pêche professionnelle a notamment été remis en question, par exemple sur la zone des herbiers du Racou avec une activité qui serait moindre.

Il a été nécessaire de clarifier deux points :

- 1) la contribution relative de l'activité se fait à l'échelle du site évalué et il n'est pas question de comparer le niveau de l'activité d'un site à l'autre,
- 2) les attentes du gestionnaire sur la surface d'extension ont nécessité d'être précisées, en indiquant qu'il s'agissait d'un ordre d'idée pour envisager les périmètres d'extension et espérer un effet notable sur le milieu. Des demandes ont été exprimées pour pouvoir affiner cette carte d'effet par saison, voire par mois, compte tenu de la variation de l'activité touristique notamment.

#### *- Discussion sur les propositions de zonages*

La mobilisation du groupe sur le travail concernant les 4 zonages a été un peu compliquée à établir car l'exercice était assez dur à envisager pour les participants. Néanmoins, ils ont pu s'exprimer sur les zones proposées en envisageant particulièrement des couplages de zones. Aucun zonage ne s'est vu rejeter massivement et le groupe a plutôt proposé un aménagement des scénarios existants. En revanche, la position de la ZPR a suscité un refus assez marqué pour certains groupes d'usagers en fonction de sa localisation : pas de ZPR au Cap Gros pour la plongée, pas de ZPR en plus au sud (Cerbère ou Peyrefite) si les zones 1 et 2 étaient couplées pour la pêche professionnelle (une seule ZPR en plus au nord dans ce cas). Les discussions ont aussi porté sur l'intérêt d'une localisation de la ZPR additionnelle à privilégier en fonction de l'intérêt du site, compte tenu de la richesse ou des habitats qu'il présente.

La notion de 10 % en ZPR a freiné l'expression des participants sur des propositions de zonages élargis, par peur d'avoir des ZPR trop importantes. Il a fallu insister sur le fait que la (ou les) ZPR(s) serai(en)t d'une taille individuelle d'environ 50 ha, comme celle existante. Cela a permis de proposer le couplage de plusieurs scénarios ou zones.

Concernant la réglementation associée aux périmètres d'extension, les aspects vitesse, limite de l'extension au large et accès aux ports ont été discutés. Le manque de précisions concernant la future réglementation dans la ZPP a rendu l'exercice plus difficile pour les participants.

A l'issue de l'atelier, il ressort que le couplage associant le zonage 1 au zonage 2 a reçu le plus de votes, en intégrant les modifications suivantes : une seule ZPR additionnelle à positionner à Oullastrell (pas de ZPR au sud), sans inclure l'herbier du Fourat. Après discussion, l'exclusion de l'herbier du Fourat ne serait pas liée à une dépendance de la zone pour pratiquer la pêche, mais plutôt pour répondre aux objectifs de surface affichés par le Département pour l'extension.

#### *- Discussion sur la gestion des conflits d'usages*

Les échanges ont principalement porté sur des principes à privilégier plutôt que sur les modes d'actions à mettre en place pour limiter les conflits d'usages, terme qui a d'ailleurs demandé à être modifié car ne reflétant pas, selon les participants, le climat, plutôt favorable, entre usagers.

Il ressort globalement le principe suivant : privilégier les activités existantes et professionnelles, en instaurant des limitations d'activités (numerus clausus) et en réfléchissant à des systèmes





“compensatoires” pour la perte de zone(s) de pêche. Le renforcement des moyens pour permettre plus de contrôle a été particulièrement demandé. En revanche, les réflexions autour de l'idée de sacrifier une zone sur laquelle se reporteraient les usages n'a pas été retenue par deux participants, les jugeant éthiquement non recevables, dans un contexte où la protection du milieu devient nécessaire.

**Groupe 3 :**

- Jean-Marc SEGURA - Pêcheur professionnel Banyuls
- Joël CHIAJESE - Pêcheur professionnel Port-Vendres
- Auguste ZITOUN - Chasseur sous-marin, Espadon Club
- Marcel VERSOLATO - Plongeur, Le Scat
- Cédric SABATITIE - Jet Ski
- Laurent SAGOLS - Plaisancier, Cercle nautique de Banyuls
- Jean-Marie MARCASSIN - Association nature, ASAME
- Nadia BEILLEVERT - Association nature, Esprit Nature Liberté
- Marine PREUVOST - Association nature, Nostra Mar



**Le mot des facilitateurs**

*- État général de la discussion*

L'atelier a débuté par une présentation des différentes cartes mises à disposition, en particulier celle regroupant les propositions de zonages élaborées lors de l'atelier 2, puis celle schématisant les pistes d'extension de périmètre, support de la première partie de cet atelier. Le représentant des pêcheurs professionnels a pris la parole au début de l'atelier afin d'informer le groupe qu'ils s'étaient réunis le matin même et avait pu définir une position commune.



Globalement, la participation des membres du groupe a été très active, constructive, riche, dans le respect de la parole de chacun et dans l'écoute. Le mélange entre représentants des différents usages a été apprécié et une volonté de discuter ensemble s'est dégagée.

#### *- Discussion sur les propositions de zonages*

Parmi les 4 propositions d'extension de périmètre de la réserve, aucune ne ressort comme étant à privilégier bien que les propositions 1 et 2 comptabilisent le plus de vote. Toutes les configurations pourraient être acceptables mais dépendent de la réglementation qui y sera instaurée. En se basant sur la synthèse de l'atelier 2, il a été noté que la ZPR au niveau du cap Ullastrell avait été proposée par 4 groupes sur 6. Ce secteur est problématique pour la chasse sous-marine car accessible à pied. Une 5<sup>ème</sup> proposition a également été avancée : celle de l'addition des zones 1 et 4, avec ou sans continuité de l'extension.

#### *- Discussion sur la gestion des conflits d'usages*

L'idée principale exprimée par plusieurs membres du groupe se rapporte à l'importance de surveiller le site, afin d'y faire respecter la réglementation. En effet, les conflits provenant en partie du non-respect de la réglementation, plus de moyens et d'agents sur zone permettraient de les limiter.

Le second principe de gestion qui est ressorti concerne l'établissement d'un calendrier de rotation des clubs de plongée. A l'évocation de la création d'un bureau de gestion des conflits nautiques, le pêcheur professionnel a informé le groupe que les prud'homies, dans leur définition initiale, remplissaient ce type de prérogatives.

Enfin, les propositions d'actions pour limiter les conflits d'usages dans la baie de Paulilles (au sens élargi, du sud du cap Béar au nord d'Ullastrell) ont concerné majoritairement les dispositifs de mouillage, leur nombre et leur utilisation.

#### Groupe 4 :

Thomas SERAZIN - Pêche Professionnelle, CRPMEM Occitanie

Jean-Marie RAY - Pêcheur de loisir, FNPSA

Yves CHANE KANE - Plongeur, Les Amis de la mer

Thierry BOUTHORS - Plongeur

Francis DANIEL - Plongeur

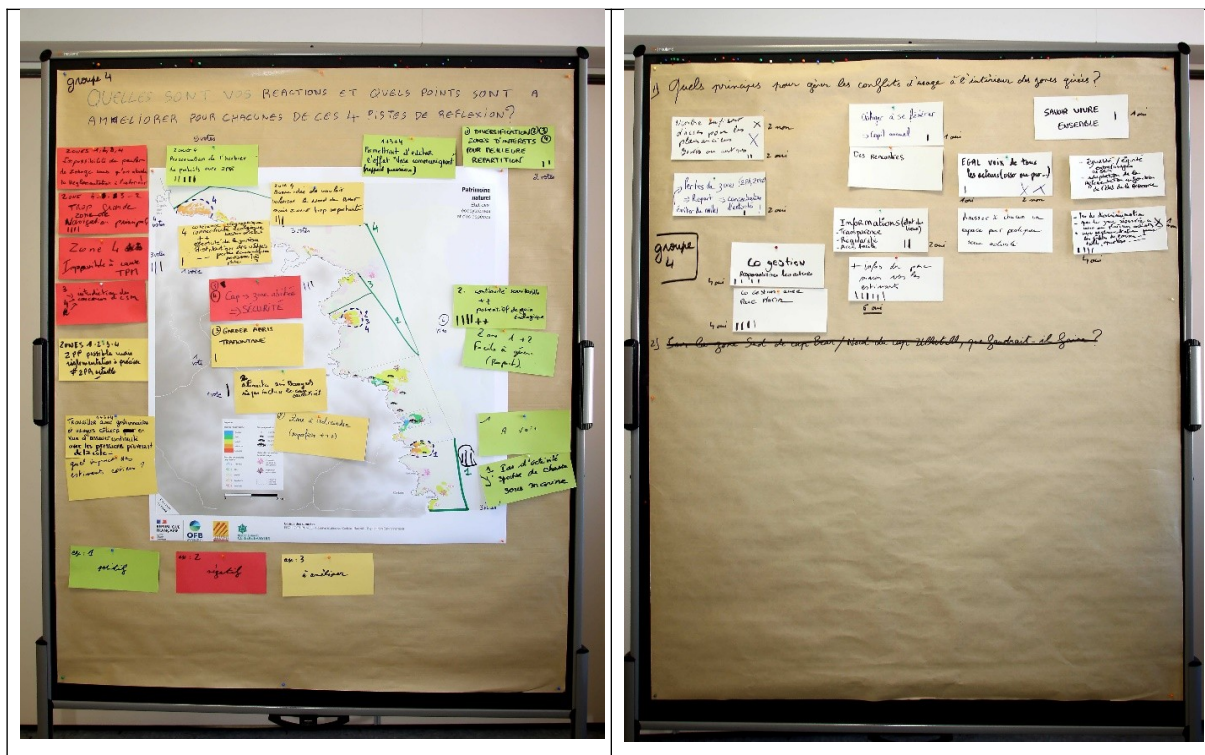
Julie GAYOT - Chasseur sous-marin

Yoan SALOMON - Activité nautique, Kapmer

Pascal LEFEBURE - Plaisancier

Sandrine BEDOT - Association nature, Tram 66

Pierre-Yves HARDY - Association nature, WWF



## Le mot des facilitateurs

### - État général de la discussion

Pour cette première discussion mélangeant les différents groupes d'utilisateurs, les échanges ont été très respectueux, et les participants à l'écoute des points de vue de chacun.

Le démarrage de l'atelier a été difficile et la présentation de la méthode a suscité un débat parmi les participants, notamment sur les quatre pistes de zonages proposés.

### - Discussion sur les propositions de zonages

Les usagers ont trouvé difficile le fait de s'exprimer sur les différents zonages sans connaître la réglementation qui serait appliquée à chacun.

En effet, ils sont partis du postulat qu'il serait difficile d'imposer une réglementation contraignante dans une grande zone et que l'acceptabilité de l'extension serait facilitée si celle-ci concernait une zone plus petite.

En outre, certains participants ont considéré que la réglementation de la future ZPP serait identique à celle appliquée dans la ZPP actuelle, faussant les réflexions et les champs du possible.

Pour autant à l'issue des échanges, les éléments suivants sont ressortis :

- le zonage 1 fait globalement consensus car il est resté peu ambitieux en termes de périmètre et ne pose pas de réels problèmes ;
- Le zonage 2 rassemble le plus d'avis favorables, y compris des pêcheurs professionnels, qui s'étaient concertés sur ce point ;
- Le zonage 3 pose problème en raison des nombreux usages au sud du Cap Béar ;



- Enfin, le zonage 4, même s'il présente l'avantage de protéger l'herbier de Porteils, s'avère trop étendu. Une ZPR serait à privilégier pour cet herbier.

#### *- Discussion sur la gestion des conflits d'usages*

Les usagers ont été surpris de cette question qui part du postulat qu'il existe des conflits.

Pour aider à la réflexion, la problématique a été transformée comme suit : Quelles mesures de gestion mettre en place pour éviter les conflits ?

Il en ressort les éléments suivants :

- il s'agit essentiellement du bien vivre ensemble ;
- il faut privilégier la communication entre le Parc marin / la Réserve et les usagers, mais aussi la sensibilisation à l'attention des touristes pour qu'ils soient informés de la réglementation ;
- il est également nécessaire que les usagers se fédèrent par usage pour être représentés au sein des instances de gestion.

#### Groupe 5 :

Flore MOUSSY – Pêche professionnelle CRPM

Julien GAYOT, chasseur sous-marin

Eric DELMAS - Plongeur, SCA Plongée

Danielle BAZIN - Plongeuse, CASA

Jean-Pierre BOUZAN - Plaisancier

Gregory LENGRAND - Kayak

Bruno VOLAND - Association nature, A. Charles Flahault

Raymonde Lecompte - Association nature, ASAME

Jean-Paul CLEMENT - Association nature



**Le mot des facilitateurs**

*- État général de la discussion*

L'atelier a débuté par la présentation des propositions de zonages en rappelant qu'ils étaient issus de l'atelier 2. Les consignes sur le travail à faire en atelier ont été données et la plupart des membres du groupe ont immédiatement réagi. Ils ont fait remonter la difficulté de se prononcer sur un périmètre sans connaître les mesures de gestion qui y seraient appliquées. Certaines mesures et/ou contraintes ayant déjà été identifiées dans l'atelier 2, les animateurs ont précisé que ce travail sur le zonage était aussi le moment d'identifier les mesures à mettre en œuvre dans les différents scénarios.

Les participants ont travaillé sur les zonages proposés de manière très constructive et avec beaucoup d'interactions. Le mélange des usagers a mis en évidence les difficultés et/ou contraintes des uns et des autres. Les débats se sont tenus dans l'écoute et le respect.

*- Discussion sur les propositions de zonages*

Le groupe s'est prononcé plutôt favorablement pour le scénario 4, à condition d'avoir une réglementation « adaptable » dans toute la zone en protection partielle. La question de la limite de cette zone vers le large a été posée, notamment au regard de la navigation et de la contrainte que cela peut engendrer en termes de vitesse.

Les participants étaient favorables à l'extension vers le sud (scénario 1), mais ont tout de même souligné que la création d'une nouvelle ZPR au niveau du Cap Peyrefite était sûrement trop proche de la ZPR actuelle pour apporter de réels bénéfices à la côte rocheuse. Ils ont plutôt favorisé la création d'une ZPR au nord du cap Béar et ont indiqué qu'il ne semblait pas possible de mettre la zone d'Ullastrell en ZPR compte tenu de sa fréquentation par de nombreux usagers.



### *- Discussion sur la gestion des conflits d'usages*

Les participants ont souligné dès le début de ce brainstorming qu'il n'y avait pas de réels conflits d'usages à solutionner sur le plan d'eau. Ils ont mis en avant la nécessité de sensibiliser et de mettre en place des mesures de contrôle de la part des gestionnaires, pour prévenir des comportements nuisibles à l'environnement et aux autres usagers.

Ils ont notamment cité la pêche de loisir avec des publics estivants qui n'avaient pas forcément connaissance de la réglementation et qui pourraient faire l'objet de mesures de gestion. La question de la compartimentation de l'espace a été abordée, tant sur le partage des bouées d'amarrage (plongeurs d'un côté, plaisanciers de l'autre) que sur de possibles zones réservées aux différents usagers pour éviter les conflits sur un même secteur.

Les participants ont surtout évoqué la gestion commune de l'espace comme moyen de solutionner ou d'éviter, en amont, les conflits. La mise en place de conseils de gestion, de réunions multi-acteurs et la création de médiateurs ou de charte multi-acteurs ont été largement plébiscitées.

## Conclusion

### - Discussions sur la réglementation et les propositions de zonage

La taille et le positionnement de la future ZPP à retenir vont dépendre de la réglementation qui y sera imposée : moins elle sera contraignante, plus grande pourra être la future ZPP.

La réglementation doit être adaptée aux besoins de protection et doit être rédigée en concertation avec les usagers.

Les aspects « vitesse », « limite de l'extension au large » et « accès aux ports » restent préoccupants pour plusieurs acteurs d'activités nautiques et pour les bateliers.

Aucun zonage ne s'est vu rejeter et les groupes ont souvent proposé un aménagement des scénarios envisagés.

Le couplage associant les zones 1 et 2 est celui qui a reçu le plus de votes, à condition pour les pêcheurs professionnels, qui sont également ouverts à l'extension de la ZPP sur la zone 3, que la réglementation de la ZPP ne les empêche pas d'y travailler.

Un point est ressorti de manière récurrente : le sud du Cap Béar est le seul secteur qui se situe réellement à l'abri de la tramontane et les activités humaines doivent pouvoir continuer à s'y pratiquer (dont notamment la chasse sous-marine). Cependant, plusieurs participants font remarquer qu'il y a trop de monde et d'usages dans la baie de Paulilles en été et que la tramontane souffle moins fort à cette saison. Par ailleurs, il y a une demande pour que ce secteur soit mieux géré au vu du nombre d'usagers qui le fréquentent, afin notamment d'y limiter les risques.

La zone 4 est envisageable pour certains, à condition d'avoir une réglementation adaptée dans toute la ZPP, mais reste beaucoup trop grande pour d'autres. La question de la limite de cette zone vers le large a été posée, notamment au regard de la navigation et de la contrainte que cela peut engendrer en termes de vitesse.

**=> Conclusion sur la ZPP : A ce stade, le couplage « zone 1 + zone 2 » est celui qui a recueilli le plus d'adhésion.**

- La création d'une ZPR au cap Ullastrell est celle qui recueille le plus d'avis positifs.



- La création d'une nouvelle ZPR au cap Peyrefite est souvent jugée inintéressante car elle semble trop proche de la ZPR actuelle pour apporter de réels bénéfices à la côte rocheuse.
- Le cap Cerbère semble bien adapté pour la création d'une ZPR.
- La création d'une ZPR au nord du cap Béar est également revenue assez souvent, notamment pour protéger l'herbier de posidonies de Porteils.

En revanche, la position de la ZPR a suscité un refus assez marqué pour certains groupes d'utilisateurs en fonction de sa localisation : pas de ZPR au Cap Gros pour la plongée, pas de ZPR en plus au sud (Cerbère ou Peyrefite) si les zones 1 et 2 étaient couplées pour certains pêcheurs professionnels (une seule ZPR en plus au nord dans ce cas).

=> Conclusion : A ce stade, le positionnement d'une nouvelle ZPR au cap Ullastrell est celui qui a recueilli le plus d'adhésion. La création d'une autre ZPR peut éventuellement être envisagée, soit au cap Cerbère, soit au nord du cap Béar, à Porteils a priori.

#### - Discussion sur la gestion des conflits d'usages

Les participants ont souvent considéré qu'il n'y avait pas de réels conflits d'usages à solutionner.

Ils ont par contre beaucoup évoqué la nécessité d'une gestion commune de l'espace comme moyen de solutionner ou d'éviter, en amont, les conflits. La participation des usagers à la gestion de la future réserve agrandie a été largement plébiscitée (via des outils par exemples, du type conseils de gestion, réunions multi-acteurs, création de médiateurs, chartes multi-acteurs, etc.).

La surveillance du site afin d'y faire respecter la réglementation est également souvent revenue. Les conflits provenant en partie du non-respect de la réglementation, plus de moyens et de présence sur zone permettraient de les limiter. La sensibilisation est tout aussi importante pour prévenir des comportements nuisibles à l'environnement et aux autres usagers, avec une attention renforcée en été vis-à-vis du public estival, moins au fait de la réglementation en vigueur.

De manière générale, pour limiter les conflits d'usage, il ressort qu'il faudrait réglementer les activités humaines dans la future ZPP ; plusieurs idées ont été évoquées par les usagers en ce sens :

- la mise en place de quotas, avec l'idée pour certains de privilégier les activités existantes et professionnelles,
- la limitation du nombre de bateaux et des durées de mouillages autorisées,
- la limitation du périmètre des ZMEL,
- favoriser les accès du bord et augmenter le nombre de sites d'intérêt pour les plongeurs (avec la mise en place de récifs/épaves artificiels),
- l'interdiction plus largement de l'ancrage dans les herbiers de posidonie et autres éventuelles zones sensibles,
- la compartimentation de l'espace, tant sur le partage des bouées d'amarrage (plongeurs d'un côté, plaisanciers de l'autre) que sur de possibles zones réservées aux différents usagers,
- la limitation des activités dans le temps et pas seulement dans l'espace (pêche la nuit et plongée le jour sur certains secteurs, calendrier de rotation des clubs de plongée, etc.).



## Annexe 1 : retranscription de chaque groupe

### Groupe 1 :

#### Réaction aux différents zonages

Type	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Idée	Votes
Positif				X	Extension à retenir avec 2 ZPF supplémentaires, en accord avec les recommandations nationales et européennes	4
Positif				X	2 ZPR bien réparties sur l'ensemble de la côte	4
Négatif			X		Pas de ZPR entre Banyuls et le Cap Béar	3
Positif	X	X			ZPR 1 et 2 = réserve sur la moitié de la côte	3
Positif		X	X		Zones en accord avec les propositions des pêcheurs professionnels	3
Positif			X		Scénario à retenir avec la ZPR sur Oullastrell (herbier de posidonies, éboulis, haut fond) + ZMEL dans l'anse de Paulilles et ZIEM au Fourat et à Balenti	3
Amélioration		X	X		Ces zones qui conviennent à la pêche pro ne peuvent être acceptables que sans restrictions réglementaires car zone d'abri	2
Amélioration				X	ZPR entre le cap Béar et Port-Vendres (plutôt qu'au cap Oullastrell)	2
Négatif				X	Zone beaucoup trop grande	2
Négatif				X	Zone vraiment trop grande, gros risque de déplacer et de concentrer l'effort de pêche aux mêmes endroits	2
Positif		X			Zone qui paraît raisonnable	2
Positif		X			Zone à retenir	2
Négatif			X		Cette zone inclurait l'abri de la tramontane derrière Béar	1
Positif				X	Scénario à retenir avec réglementations spécifiques par zones	1
Positif				X	Préserver cette zone subissant de forts impacts avec ZPF sur zone d'impact max	1
Amélioration	X	X	X	X	Pas de réglementation de la pêche professionnelle en ZPP	
Amélioration	X	X	X	X	Les pêcheurs professionnels sont assez pénalisés par le temps, ils souhaitent travailler sans restrictions dans les ZPP	
Amélioration	X	X	X	X	Assurer et favoriser des accès à la mer depuis le bord	
Amélioration	X	X			Scénario à retenir sans ZPR – connexion directe avec la zone actuelle si réglementation par zone	
Amélioration				X	Protéger la zone Collioure Port-Vendres, la plus pauvre, via une ZPR ou une ZPF (plutôt que le cap Oullastrell)	
Amélioration				X	Réglementation permettant des usages modérés et préservant l'environnement (durabilité)	
Négatif				X	Zone trop grande, difficultés pour la pêche petits métiers	
Négatif				X	Zone inadaptée à la densité des bateaux des ports de la zone ou proches (et pas d'abri du vent)	
Positif	X				Indispensable car c'est déjà la soupape des zones 2 et 3	
Positif			X		Scénario le plus approprié pour usages pêche et plaisance	
Positif				X	Scénario à retenir avec ZPF sur herbiers. Attention : négocier accès et réglementation avec pêche petits métiers et loisir + chasse sous-marine	





## Gestion des conflits d'usage et propositions pour la zone sud Cap Béar

Type de proposition	Idée (retranscription)	Pour	Contre
Gestion des ancrages – ZMEL	ZMEL : limiter leur taille et leur durée d'utilisation	7	
Gestion des ancrages – ZMEL	Créer des zones d'ancrage possible (hors posidonies) à l'abri de la tramontane	2	3
Gestion de la fréquentation	Quota / limitation des usages en fonction des impacts	5	
Gestion de la fréquentation	Création de récifs artificiels	4	
Gestion des ancrages – ZMEL	Limiter l'ancrage	3	
Gestion des ancrages – ZMEL	Respecter un nombre de bateaux ancrés pendant la saison estivale (sinon, impossible de travailler durant tout l'été)	3	
Principes / règles	Adapter la réglementation en fonction de l'évolution du milieu et organiser la surveillance	2	
Principes / règles	Établir un conseil de gestion des usagers et établir les priorités	2	
Gestion des ancrages – ZMEL	Interdire l'ancrage dans les zones propices aux posidonies (de 0 à 12 m de fond) via les ZMEL et les ZIEM et laisser l'ancrage libre sur certaines zones sableuses	2	
Principes / règles	Disposer de suivis à long terme sur l'état des peuplements pour adapter la réglementation en connaissance de cause	1	
Gestion de la fréquentation	Alterner les fréquentations	1	
Gestion de la fréquentation	Créer des zones attractives (récifs artificiels...) dans d'autres zones moins fréquentées	1	
Principes / règles	Discussion au conseil de gestion du Parc marin afin d'évaluer les problèmes et proposer des solutions adaptées ensemble		
Principes / règles	Identifier les conflits		
Principes / règles	Dialoguer, s'écouter, intérêt prioritaire et général		
Gestion de la fréquentation	Quota / limitation d'usagers (ex : nombre de plongeurs)		
Principes / règles	Anse de Paulilles : Faire respecter la réglementation (contrôle). Ex : vitesse + bruit ! Chasse, pêche, taille des prises		

## Groupe 2 :

### Réaction aux différents zonages

Type	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Idée	Votes
Amélioration	X	X			Possible si pas de ZPR en zone 1 (pêche professionnelle)	5
Positif		X			Intérêt écologique du cap Ullestrell + posidonie	5
Positif	X		X		Intérêt de la continuité	3
Positif		X	X	X	Intérêt de coupler le zonage 2 et d'y associer les herbiers du zonage 4. Position de la ZPR en 2	3
Amélioration		X			Ajouter des mouillages réglementés au cap Ullestrell	2
Amélioration	X	X	X	X	Limitation de la vitesse dans l'extension ZPP	2
Négatif				X	Pas de ZPR au cap gros	2
Négatif			X		Abri du vent et accès mouillage, ne pas intégrer dans la nouvelle extension	2
Positif	X	X			Continuité avec la réserve actuelle	2



Amélioration	X	X	X	X	Aménager des couloirs d'accès au port	1
Amélioration	X	X	X	X	Supprimer les taxes TPM	1
Amélioration	X	X	X	X	Limite au large du périmètre d'extension : compromis à trouver pour être assez ambitieux d'un point de vue environnemental sans trop impacter les usages	
Négatif				X	Présence importante d'activités professionnelles (pêche)	
Négatif				X	Zonage incompatible avec la nouvelle installation des bouées pour la plaisance	
Négatif	X				Zone trop petite et donc pas assez ambitieuse si seule	
Négatif	X				Problème posé par les mouillages existants à Canadells et Peyrefite	
Positif			X	X	Intérêt du zonage pour la protection de l'herbier	
Positif				X	Intérêt du zonage 4	

### Gestion des conflits d'usage et propositions pour la zone sud Cap Béar

Type de proposition	Idée (retranscription)	Pour	Contre
Actions	Renforcer les moyens pour effectuer plus de contrôle	7	
Actions	Trouver un moyen, en cas de perte de zone d'activité (ex : pêche professionnelle) de pouvoir favoriser un complément d'activité sur le territoire lié à l'activité de la réserve (ex : leur faciliter l'accès pour les marchés des bouées des ZMEL...)	6	
Principes de gestion	Favoriser les activités déjà existantes sur le territoire en donnant une priorité aux activités professionnelles	5	
Actions	mettre en place un numerus clausus par activité (en nombre de société par exemple)	5	
Principes de gestion	Réfléchir à devoir sacrifier quelques zones sur lesquelles il y aurait un report des usages	1	2
Principes de gestion	Priorité aux sociétés du territoire	1	
Principes de gestion	Favoriser les échanges et la concertation préalable entre les usagers	1	
Principes de gestion	Arbitrer en fonction de l'efficacité des mesures pour le milieu		
Principes de gestion	Pouvoir anticiper l'augmentation de la fréquentation afin de concilier usages et protection du milieu		
Principes de gestion	Trouver un équilibre entre les activités de loisir et professionnelles (ex : 10 bouées pour les professionnels versus 150 plaisanciers)		

### Groupe 3 :

#### Réaction aux différents zonages

Type	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Idée	Votes
Positif		X			Accord déjà fait entre pêcheurs	5
Positif	X				Zone à privilégier (seule zone au sud de la réserve) zone renforcée cap Peyrefite	5
Négatif	X	X	X	X	Aucune information sur la limitation de vitesse = besoin de connaître la réglementation associée pour se positionner	4
Positif		X	X	X	ZPR Ullastrell dans les propositions de 4 groupes sur 6 (incluant pêcheurs pro)	4
Amélioration	X			X	Compléter la zone 1 avec un morceau de la zone 4 avec discontinuité dans l'extension	3
Négatif	X	X	X		Les restrictions sont toutes d'un même côté de Béar	3
Négatif		X	X	X	Pas de ZPR car zone de chasse accessible à pied	2
Négatif				X	Trop grand	2
Amélioration	X				Peyrefite : protection des posidonies de l'ancrage et surveillance accrue des grandes nacres	1



Amélioration	X		X	ZPP de Porteils à Cap Cerbère dans les propositions de 3 groupes sur 6	1
Amélioration			X	ZPR au cap Gros en plus	
Positif		X		Cohérente avec la zone actuelle	

### Gestion des conflits d'usage et propositions pour la zone sud Cap Béar

Type de proposition	Idée (retranscription)	Pour	Contre
Principes de gestion	Plus de moyens de surveillance	7	
Principes de gestion	Plongée : calendrier de rotation des clubs	5	
Principes de gestion	Permis de chasse sous-marin (permet recensement, connaissance, sensibilisation)	3	
Actions	Ne pas mouiller	3	
Actions	Définir des horaires de fréquentation par activité	2	1
Principes de gestion	Marin, pas assez de formation et de pratique	2	
Principes de gestion	Principe de courtoisie : - Afficher son intention vis à vis des autres usagers - Un peu plus de tolérance	2	
Actions	Application smartphone pour gérer le roulement d'accès aux bouées de mouillage	2	
Actions	Plus de dispositifs de mouillage, et faire respecter son usage pour chaque usager	2	
Principes de gestion	Plus de moyens pour faire appliquer la réglementation	7	
Principes de gestion	Plus d'agents sur zone	7	
Principes de gestion	Principe de la république française, réglementation maritime	7	
Principes de gestion	Accepter le partage de l'espace dans le respect des règles	2	
Principes de gestion	Création d'un bureau de gestion des conflits nautiques sur nos côtes		
Actions	respecter les bouées plongée/plaisance	3	
Actions	Rajouter des bouées dédiées	2	
Actions	Réduire la vitesse		
Actions	Zone perdue pour la pêche pro		

### Groupe 4

#### Réaction aux différents zonages

Type	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Idée	Votes
Positif				X	Préservation de l'herbier de Porteils avec ZPR	5
Négatif		X	X	X	Trop grande zone de navigation principale	4
Positif		X			continuité territoriale ++ et potentiel de gain écologique	4
Amélioration				X	Bonne idée de valoriser le nord de Béar, mais zone trop importante	3
Positif	X	X	X	X	Diversification zones d'intérêt pour meilleure répartition	2
Amélioration				X	Cohérence géographique connectivité écologique bassin versant ++ effectivité de la gestion, distribution des usages perte économiques tourisme pêche ? --	1
Amélioration			X		Garder abri tramontane	1
Amélioration		X			A limiter sur Banyuls, ne pas inclure le cap Ullestrell	
Amélioration		X			Zone à restreindre, superficie +++	
Amélioration	X		X	X	Travailler avec les gestionnaires et usagers côtiers en vue d'assurer la continuité avec les pressions provenant de la côte	
Amélioration					Quel impact côtier des estivants	
Amélioration	X	X	X	X	ZPP possible mais réglementation à préciser différente de zone de protection renforcée actuelle	
Négatif	X	X	X	X	Impossibilité de parler de zonage sans qu'on aborde la	



					réglementation à l'intérieur	
Négatif			X	X	Impossible à cause TPM	
Négatif			X	X	Interdiction du concours de CSM	
Négatif			X	X	Cap = zone abritée => sécurité	
Positif	X		X	X	Permettrait d'éviter l'effet vase communicant du report des pressions	
Positif	X	X			Facile à gérer (respect)	
Positif	X				Pas d'activité sportive de chasse sous-marine	
Positif	X				A voir	

### Gestion des conflits d'usage et propositions pour la zone sud Cap Béar

Idée (retranscription)	Pour	Contre
Plus d'infos du parc marin vers les estivants	6	0
Cogestion avec le Parc Marin	4	0
Cogestion, responsabiliser les acteurs	4	0
Nombre suffixant d'accès pour les plaisanciers bouées ou autres	2	2
Une réglementation pour les pêches de loisir tailles, quotas	4	0
Eviter de nouvelles pertes de zones => report => concentration d'activité	2	0
Information : transparence, régularité, accès facile	2	0
Egalité de la voix de tous les acteurs (asso ou pro)	0	2
Obliger à se fédérer, copil annuel	1	0
Des rencontres	1	0
savoir vivre ensemble	1	0
Pas de zone réservée à une ou plusieurs activités	0	1
Egalité équité au sein des usages	0	0
Adaptation de la réglementation en fonction de l'état de la ressource	0	0
Pas de discrimination	0	0
Donner à chacun un espace pour pratiquer son activité	0	0

## Groupe 5

### Réaction aux différents zonages

Type	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Idée	Votes
Amélioration	X	X	X	X	La question de la gestion Parc / Réserve est primordiale	8
Amélioration				X	Importance des protéger la biodiversité => il faut la zone la plus grande possible avec des règles adaptées en fonction des usagers et des besoins	6
Amélioration				X	Pourquoi pas une ZPR entre Béar et Port-Vendres	6
Amélioration				X	Possibilité de localiser la ZPR au nord de Béar (maximiser l'effet Réserve)	6
Négatif				X	Déplacer la ZPR d'Ullestrel au nord de Béar car : - impliquerait un contournement pour l'accès à Paulilles si vitesse limité - ZPR trop proche de l'existante (Rédéris)	6
Négatif	X				C'est le minimum « syndical » avec une zone avec peu de risques	2
Amélioration				X	D'accord pour la Z4 mais pas de ZPR à Portails	
Amélioration				X	Zone qui offre le max de protection : d'accord si cogestion	
Amélioration				X	En intégrant les ZPR (au vue de l'effet de la réserve intégrale actuelle)	
Amélioration			X	X	Avec un renforcement de la réglementation de la plongée sous-marine (bouées à Paulilles)	



Amélioration				X	Si ZPR à Oulestrell pas d'interdiction de la plongée
Amélioration		X	X		Ok mais si aménagements en fonction de l'existant ou de la pression aujourd'hui : chasse, pêche, plaisance, kayak
Amélioration		X			Evite les risques et les usages
Amélioration	X	X	X		ZPR ok mais peu étendue vers le large (trafic et protection du vent)
Négatif				X	Non dans son ensemble sauf ZPR sur 2-3-4
Négatif				X	Trop grand, trop de gestion des conflits et interdits
Négatif			X		Pas la 3 en tout cas :
Négatif	X				ZPR Peyrefite ou Cerbère
Négatif		X	X		ZPR doit nécessairement placée sur une zone protégée du vent au sud de Béar
Négatif	X	X	X	X	Définir la limite à la distance à la côte Problème de la limitation de la vitesse
Négatif				X	Conserver les activités de pêches dans toutes les zones
Positif	X			X	Ambition d'une réserve globale positive pour la Région
Positif	X	X	X	X	Possibilité sur chaque zone d'avoir des récifs coulés supplémentaires Possibilité d'introduire des jeunes espèces (élevage) méditerranéennes pour accélérer le développement des populations
Positif	X	X	X	X	Très bien pour la faune et la flore marine
Positif			X		Sans doute la zone ou la protection de la biodiversité est nécessaire (avec la 4 d'après la carte risques)
Positif	X	X	X	X	Protection de la biodiversité – réflexion : ne pas interdire la pêche du bord
Positif	X				Les deux zones ZPP et ZPR + ZPR 2-3-4
Positif	X				Sans ZPR

### Gestion des conflits d'usage et propositions pour la zone sud Cap Béar

Type de proposition	Idée (retranscription)	Pour	Contre
Sensibilisation/contrôle	D'avantage de contrôles, notamment de la vitesse	9	
Sensibilisation/contrôle	Importance du travail de prévention et d'information (panneaux, guides de bonnes pratiques, ...)	8	
Sensibilisation/contrôle	Réserve = nécessité d'information, par exemple : affichage obligatoire dans les hôtels, location, campings, OT, plages, etc.	7	
Sensibilisation/contrôle	Si conflit : médiation. Prévoir plus de personnel (budget ?)	7	
Sensibilisation/contrôle	Sensibiliser les usages sur les différents signaux/matériaux calés par les pêcheurs	7	
Sensibilisation/contrôle	Mieux contrôler la vitesse, surtout dans les zones des 300m + respect pavillon alpha	7	
Gestion	Mettre en place des chartes multi-acteurs	7	
Encadrement chasse et pêche de loisir	Licence obligatoire pour la pêche de loisir et la chasse sous-marine	6	
Encadrement chasse et pêche de loisir	Mieux encadrer la pêche sous-marine et la pêche de loisir	6	
Gestion	Avoir une gestion des usages (psychologie + partir de ce qui est bien)	6	
Gestion	Faire des réunions dédiées multi-acteurs	5	
Gestion	Avoir un conseil de gestion large	5	
Gestion	Avoir des médiateurs pour chaque catégorie d'utilisateurs	5	
Encadrement chasse et pêche de loisir	Réglementation stricte de l'accès à la pratique de la chasse sous-marine	4	
Encadrement chasse et pêche de loisir	Encadrement de certaines activités (pêche à la ligne, chasse, ...) avec affiliation à un club, une fédération ou permis	4	
Encadrement chasse et pêche de loisir	Informier et réglementer les pêcheurs de loisir	4	



Compartmentation des activités	Différencier les bouées priorités plongeurs/plaisanciers	1	
Compartmentation des activités	Adapter le nombre de bouées pour avoir un bon ratio pro/particuliers	1	
Compartmentation des activités	Délimiter des zones différentes pour la plongée et pour la chasse sous-marine	1	
Compartmentation des activités	Limitier les zones d'interdiction à la pêche pro car cela créé du report et une activité qui se concentre sur d'autres secteurs	1	



## Annexe 2 : regroupement des résultats par zone

Pour comparer les propositions entre les divers groupes, composés d'un nombre différent de participants, un système de pondération des votes a été appliqué.

### Remarques indépendantes du zonage

Idées exprimées par les participants indépendamment de la question sur les zonages	Vote pondéré (/1)
La question de la gestion Parc / Réserve est primordiale	0.24
Limitation de la vitesse dans l'extension ZPP	0.20
Diversification zones d'intérêt pour meilleure répartition	0.10
Aménager des couloirs d'accès aux ports	0.04
Supprimer les taxes TPM	0.04
<i>Pas de réglementation de la pêche professionnelle en ZPP</i>	0.00
<i>Assurer et favoriser des accès à la mer depuis le bord</i>	0.00
<i>Définir la limite à la distance à la côte</i>	0.00
<i>ZPP possible mais réglementation à préciser</i>	0.00
<i>Possibilité sur chaque zone d'avoir des récifs coulés supplémentaires</i>	0.00
<i>Possibilité d'introduire des jeunes espèces (élevage) méditerranéennes pour accélérer le développement des populations</i>	0.00
<i>Très bien pour la faune et la flore marine</i>	0.00
<i>Ne pas interdire la pêche du bord</i>	0.00

### Remarques relatives à la Zone 1 :

Groupe	Type	Idées exprimées par les participants	Vote pondéré (/1)
2	Amélioration	Possible si pas de ZPR en zone 1 (pêche professionnelle)	0.18
3	Amélioration	Compléter la zone 1 avec un morceau de la zone 4 avec discontinuité dans l'extension	0.10
3	Amélioration	Peyrefite : protection des posidonies de l'ancrage et surveillance accrue des grandes nacres	0.03
3	Amélioration	ZPP de Portails à Cap Cerbère dans les propositions de 3 groupes sur 6	0.03
1	Amélioration	<i>Scénario à retenir sans ZPR – connexion directe avec la zone actuelle si réglementation par zone</i>	0.00
5	Amélioration	<i>ZPR ok mais peu étendue vers le large (trafic et protection du vent)</i>	0.00
4	Amélioration	<i>Travailler avec les gestionnaires et usagers côtiers en vue d'assurer la continuité avec les pressions provenant de la côte</i>	0.00
3	Négatif	Les restrictions sont toutes d'un même côté de Béar	0.10
5	Négatif	C'est le minimum « syndical » avec une zone avec peu de risques	0.06
2	Négatif	<i>Zone trop petite et donc pas assez ambitieuse si seule</i>	0.00
2	Négatif	<i>Problème posé par les mouillages existants à Canadells et Peyrefite</i>	0.00
5	Négatif	<i>ZPR Peyrefite ou Cerbère</i>	0.00
3	Positif	Zone à privilégier (seule zone au sud de la réserve) zone renforcée cap Peyrefite	0.17
2	Positif	Intérêt de la continuité	0.11
1	Positif	ZPR 1 et 2 = réserve sur la moitié de la côte	0.09



2	Positif	Continuité avec la réserve actuelle	0.07
4	Positif	<i>Facile à gérer (respect)</i>	0.00
1	Positif	<i>Indispensable car c'est déjà la soupape des zones 2 et 3</i>	0.00
4	Positif	<i>Permettrait d'éviter l'effet vase communiquant du report des pressions</i>	0.00
4	Positif	<i>Pas d'activité sportive de chasse sous-marine</i>	0.00
4	Positif	<i>A voir</i>	0.00
5	Positif	<i>Ambition d'une réserve globale positive pour la Région</i>	0.00
5	Positif	<i>Les deux zones ZPP et ZPR + ZPR 2-3-4</i>	0.00
5	Positif	<i>Sans ZPR</i>	0.00

### Remarques relatives à la Zone 2 :

Groupe	Type	Idées exprimées par les participants	Vote pondéré (/1)
2	Amélioration	Possible si pas de ZPR en zone 1 (pêche professionnelle)	0.18
2	Amélioration	Ajouter des mouillages réglementés au cap Oullastrell	0.07
1	Amélioration	Ces zones qui conviennent à la pêche pro ne peuvent être acceptables que sans restrictions réglementaires car zone d'abri	0.06
1	Amélioration	<i>Scénario à retenir sans ZPR – connexion directe avec la zone actuelle si réglementation par zone</i>	0.00
5	Amélioration	<i>ZPR ok mais peu étendue vers le large (trafic et protection du vent)</i>	0.00
4	Amélioration	<i>A limiter sur Banyuls, ne pas inclure le cap Ulestrell</i>	0.00
4	Amélioration	<i>Zone à restreindre, superficie +++</i>	0.00
5	Amélioration	<i>Ok mais si aménagements en fonction de l'existant ou de la pression aujourd'hui : chasse, pêche, plaisance, kayak</i>	0.00
5	Amélioration	<i>Evite les risques et les usages</i>	0.00
4	Négatif	Trop grande zone de navigation principale	0.20
3	Négatif	Les restrictions sont toutes d'un même côté de Béar	0.10
3	Négatif	Pas de ZPR car zone de chasse accessible à pied	0.07
5	Négatif	<i>ZPR doit nécessairement être placée sur une zone protégée du vent au sud de Béar</i>	0.00
4	Positif	continuité territoriale ++ et potentiel de gain écologique	0.20
2	Positif	Intérêt écologique du cap Oullastrell + posidonie	0.18
3	Positif	Accord déjà fait entre pêcheurs	0.17
3	Positif	ZPR Ullastrell dans les propositions de 4 groupes sur 6 (incluant pêcheurs pro)	0.13
2	Positif	Intérêt de coupler le zonage 2 et d'y associer les herbiers du zonage 4. Position de la ZPR en 2	0.11
1	Positif	ZPR 1 et 2 = réserve sur la moitié de la côte	0.09
1	Positif	Zones en accord avec les propositions des pêcheurs professionnels	0.09
2	Positif	Continuité avec la réserve actuelle	0.07
1	Positif	Zone qui paraît raisonnable	0.06
1	Positif	Zone à retenir	0.06
4	Positif	<i>Facile à gérer (respect)</i>	0.00
3	Positif	<i>Cohérente avec la zone actuelle</i>	0.00





### Remarques relatives à la Zone 3 :

Groupe	Type	Idées exprimées par les participants	Vote pondéré (/1)
1	Amélioration	Ces zones qui conviennent à la pêche pro ne peuvent être acceptables que sans restrictions réglementaires car zone d'abri	0.06
4	Amélioration	Garder abri tramontane	0.05
5	Amélioration	ZPR ok mais peu étendue vers le large (trafic et protection du vent)	0.00
4	Amélioration	<i>Travailler avec les gestionnaires et usagers côtiers en vue d'assurer la continuité avec les pressions provenant de la côte</i>	0.00
5	Amélioration	<i>Ok mais si aménagements en fonction de l'existant ou de la pression aujourd'hui : chasse, pêche, plaisance, kayak</i>	0.00
5	Amélioration	<i>Avec un renforcement de la réglementation de la plongée sous-marine (bouées à Paulilles)</i>	0.00
4	Négatif	Trop grande zone de navigation principale	0.20
3	Négatif	Les restrictions sont toutes d'un même côté de Béar	0.10
1	Négatif	Pas de ZPR entre Banyuls et le Cap Béar	0.09
2	Négatif	Abri du vent et accès mouillage, ne pas intégrer dans la nouvelle extension	0.07
3	Négatif	Pas de ZPR car zone de chasse accessible à pied	0.07
1	Négatif	Cette zone inclurait l'abri de la tramontane derrière Béar	0.03
5	Négatif	<i>ZPR doit nécessairement être placée sur une zone protégée du vent au sud de Béar</i>	0.00
4	Négatif	Interdiction du concours de CSM	0.00
4	Négatif	Cap = zone abritée => sécurité	0.00
5	Négatif	Pas la 3 en tout cas :	0.00
3	Positif	ZPR Ullastrell dans les propositions de 4 groupes sur 6 (incluant pêcheurs pro)	0.13
2	Positif	Intérêt de la continuité	0.11
1	Positif	Zones en accord avec les propositions des pêcheurs professionnels	0.09
1	Positif	Scénario à retenir avec la ZPR sur Oullastrell (herbier de posidonies, éboulis, haut fond) + ZMEL dans l'anse de Paulilles et ZIEM au Fourat et à Balenti	0.09
4	Positif	<i>Permettrait d'éviter l'effet vase communiquant du report des pressions</i>	0.00
1	Positif	<i>Scénario le plus approprié pour usages pêche et plaisance</i>	0.00
2	Positif	<i>Intérêt du zonage pour la protection de l'herbier</i>	0.00
5	Positif	<i>Sans doute la zone ou la protection de la biodiversité est nécessaire (avec la 4 d'après la carte risques)</i>	0.00

### Remarques relatives à la Zone 4 :

Groupe	Type	Idées exprimées par les participants	Vote pondéré (/1)
5	Amélioration	Importance des protéger la biodiversité => il faut la zone la plus grande possible avec des règles adaptées en fonction des usagers et des besoins	0.18
5	Amélioration	Pourquoi pas une ZPR entre Béar et Port-Vendres	0.18
5	Amélioration	Possibilité de localiser la ZPR au nord de Béar (maximiser l'effet Réserve)	0.18
4	Amélioration	Bonne idée de valoriser le nord de Béar, mais zone trop importante	0.15
3	Amélioration	Compléter la zone 1 avec un morceau de la zone 4 avec discontinuité dans l'extension	0.10



1	Amélioration	ZPR entre le cap Béar et Port-Vendres (plutôt qu'au cap Oullestrell)	0.06
4	Amélioration	Cohérence géographique connectivité écologique bassin versant ++ effectivité de la gestion, distribution des usages perte économiques tourisme pêche ? --	0.05
3	Amélioration	ZPP de Portails à Cap Cerbère dans les propositions de 3 groupes sur 6	0.03
4	Amélioration	<i>Travailler avec les gestionnaires et usagers côtiers en vue d'assurer la continuité avec les pressions provenant de la côte</i>	0.00
1	Amélioration	<i>Protéger la zone Collioure Port-Vendres, la plus pauvre via une ZPR ou une ZPF (plutôt que le cap Oullastrell)</i>	0.00
1	Amélioration	<i>Réglementation permettant des usages modérés et préservant l'environnement (durabilité)</i>	0.00
3	Amélioration	<i>ZPR au cap Gros en plus</i>	0.00
5	Amélioration	<i>D'accord pour la Z4 mais pas de ZPR à Portails</i>	0.00
5	Amélioration	<i>Zone qui offre le max de protection : d'accord si cogestion</i>	0.00
5	Amélioration	<i>En intégrant les ZPR (au vue de l'effet de la réserve intégrale actuelle)</i>	0.00
5	Amélioration	<i>Avec un renforcement de la réglementation de la plongée sous- marine (bouées à Paulilles)</i>	0.00
5	Amélioration	<i>Si ZPR à Oulestrell pas d'interdiction de la plongée</i>	0.00
4	Négatif	Trop grande zone de navigation principale	0.20
5	Négatif	Déplacer la ZPR d'Oullastrell au nord de Béar car : - impliquerait un contournement pour l'accès à Paulilles si vitesse limité - ZPR trop proche de l'existante (Rédéris)	0.18
2	Négatif	Pas de ZPR au cap Gros	0.07
3	Négatif	Pas de ZPR car zone de chasse accessible à pied	0.07
3	Négatif	Trop grand	0.07
1	Négatif	Zone beaucoup trop grande	0.06
1	Négatif	Zone vraiment trop grande, gros risque de déplacer et de concentrer l'effort de pêche aux mêmes endroits	0.06
1	Négatif	<i>Zone trop grande, difficultés pour la pêche petits métiers</i>	0.00
1	Négatif	<i>Zone inadaptée à la densité des bateaux des ports de la zone ou proches (et pas d'abri du vent)</i>	0.00
2	Négatif	<i>Présence importante d'activités professionnelles (pêche)</i>	0.00
2	Négatif	<i>Zonage incompatible avec la nouvelle installation des bouées pour la plaisance</i>	0.00
4	Négatif	<i>Impossible à cause TPM</i>	0.00
4	Négatif	<i>Interdiction du concours de CSM</i>	0.00
4	Négatif	<i>Cap = zone abritée =&gt; sécurité</i>	0.00
5	Négatif	<i>Non dans son ensemble sauf ZPR sur 2-3-4</i>	0.00
5	Négatif	<i>Trop grand, trop de gestion des conflits et interdits</i>	0.00
5	Négatif	<i>Conserver les activités de pêches dans toutes les zones</i>	0.00
4	Positif	Préservation de l'herbier de Portails avec ZPR	0.25
3	Positif	ZPR Ullastrell dans les propositions de 4 groupes sur 6 (incluant pêcheurs pro)	0.13
1	Positif	Extension à retenir avec 2 ZPF supplémentaires, en accord avec les recommandations nationales et européennes	0.11
1	Positif	2 ZPR bien réparties sur l'ensemble de la côte	0.11
2	Positif	Intérêt de coupler le zonage 2 et d'y associer les herbiers du zonage 4. Position de la ZPR en 2	0.11
1	Positif	Scénario à retenir avec réglementations spécifiques par zones	0.03
1	Positif	Préserver cette zone subissant de forts impacts avec ZPF sur zone	0.03



		<b>d'impact max</b>	
4	Positif	<i>Permettrait d'éviter l'effet vase communicant du report des pressions</i>	0.00
5	Positif	<i>Ambition d'une réserve globale positive pour la Région</i>	0.00
1	Positif	<i>Scénario à retenir avec ZPF sur herbiers. Attention : négocier accès et réglementation avec pêche petits métiers et loisir + chasse sous-marine</i>	0.00
2	Positif	<i>Intérêt du zonage pour la protection de l'herbier</i>	0.00
2	Positif	<i>Intérêt du zonage 4</i>	0.00

### Principes de gestion et gestion des conflits

Ce tableau représente l'ensemble des propositions relatives à la gestion du sud du cap Béar et la gestion des conflits d'usage, avec une pondération de tous les votes. Il est ordonné de la manière suivante : les propositions qui ont eu le plus de votes viennent en premier.

Groupe	Type de propositions	Idées exprimées par les participants	Vote pondéré Pour	Vote pondéré Contre	Votes pondérés Totaux
2	Actions	Renforcer les moyens pour effectuer plus de contrôle	0.25	0.00	0.25
2	Actions	Trouver un moyen, en cas de perte de zone d'activité (ex : pêche professionnelle) de pouvoir favoriser un complément d'activité sur le territoire lié à l'activité de la réserve (ex : leur faciliter l'accès pour les marchés des bouées des ZMEL...)	0.21	0.00	0.21
1	Gestion des ancrages – ZMEL	ZMEL : limiter leur taille et leur durée d'utilisation	0.19	0.00	0.19
4	Principes de gestion	Plus d'infos du Parc marin vers les estivants	0.19	0.00	0.19
2	Principes de gestion	Favoriser les activités déjà existantes sur le territoire en donnant une priorité aux activités professionnelles	0.18	0.00	0.18
2	Actions	Mettre en place un numerus clausus par activité (en nombre de société par exemple)	0.18	0.00	0.18
1	Gestion des ancrages – ZMEL	Créer des zones d'ancrage possible (hors posidonies) à l'abri de la tramontane	0.06	0.08	0.14
1	Gestion de la fréquentation	Quota / limitation des usages en fonction des impacts	0.14	0.00	0.14
4	Principes de gestion	Nombre suffisant d'accès pour les plaisanciers bouées ou autres	0.06	0.06	0.13
4	Principes de gestion	Cogestion avec le Parc Marin	0.13	0.00	0.13
4	Principes de gestion	Cogestion, responsabiliser les acteurs	0.13	0.00	0.13
4	Principes de gestion	Une réglementation pour les pêches de loisir tailles, quotas	0.13	0.00	0.13
3	Principes de gestion	Plus de moyens de surveillance	0.12	0.00	0.12
3	Principes de gestion	Plus de moyens pour faire appliquer la réglementation	0.12	0.00	0.12
3	Principes de gestion	Plus d'agents sur zone	0.12	0.00	0.12
3	Principes de gestion	Principe de la république française, réglementation maritime	0.12	0.00	0.12
1	Gestion de la fréquentation	Création de récifs artificiels	0.11	0.00	0.11
2	Principes de gestion	Réfléchir à devoir sacrifier quelques zones sur lesquelles il y aurait un report des usages	0.04	0.07	0.11
5	Sensibilisation/contrôle	Davantage de contrôles, notamment de la	0.09	0.00	0.09



		vitesse			
3	Principes de gestion	Plongée : calendrier de rotation des clubs	0.09	0.00	0.09
1	Gestion des ancrages – ZMEL	Limiter l’ancrage	0.08	0.00	0.08
1	Gestion des ancrages – ZMEL	Respecter un nombre de bateaux ancrés pendant la saison estivale (sinon, impossible de travailler durant tout l’été)	0.08	0.00	0.08
5	Sensibilisation/contrôle	Importance du travail de prévention et d’information (panneaux, guides de bonnes pratiques, ...)	0.08	0.00	0.08
5	Sensibilisation/contrôle	Réserve = nécessité d’information, par exemple : affichage obligatoire dans les hôtels, location, campings, OT, plages, etc.	0.07	0.00	0.07
5	Sensibilisation/contrôle	Si conflit : médiation. Prévoir plus de personnel (budget ?)	0.07	0.00	0.07
5	Sensibilisation/contrôle	Sensibiliser les usages sur les différents signaux/matériaux calés par les pêcheurs	0.07	0.00	0.07
5	Sensibilisation/contrôle	Mieux contrôler la vitesse, surtout dans la zone des 300m + respect pavillon alpha	0.07	0.00	0.07
5	Gestion	Mettre en place des chartes multi-acteurs	0.07	0.00	0.07
4	Principes de gestion	Egalité de la voix de tous les acteurs (asso ou pro)	0.00	0.06	0.06
4	Principes de gestion	Eviter de nouvelles pertes de zones => report => concentration d’activité	0.06	0.00	0.06
4	Principes de gestion	Information : transparence, régularité, accès facile	0.06	0.00	0.06
5	Encadrement chasse et pêche de loisir	Licence obligatoire pour la pêche de loisir et la chasse sous-marine	0.06	0.00	0.06
5	Encadrement chasse et pêche de loisir	Mieux encadrer la pêche sous-marine et la pêche de loisir	0.06	0.00	0.06
5	Gestion	Avoir une gestion des usages (psychologie + partir de ce qui est bien)	0.06	0.00	0.06
1	Principes / règles	Adapter la réglementation en fonction de l’évolution du milieu et organiser la surveillance	0.06	0.00	0.06
1	Principes / règles	Établir un conseil de gestion des usagers et établir les priorités	0.06	0.00	0.06
1	Gestion des ancrages – ZMEL	Interdire l’ancrage dans les zones propices aux posidonies (de 0 à 12 m de fond) via les ZMEL et les ZIEM et laisser l’ancrage libre sur certaines zones sableuses	0.06	0.00	0.06
3	Actions	Définir des horaires de fréquentation par activité	0.04	0.02	0.05
3	Principes de gestion	Permis de chasse sous-marin (permet recensement, connaissance, sensibilisation)	0.05	0.00	0.05
3	Actions	Ne pas mouiller	0.05	0.00	0.05
3	Actions	Respecter les bouées plongée/plaisance	0.05	0.00	0.05
5	Gestion	Faire des réunions dédiées multi-acteurs	0.05	0.00	0.05
5	Gestion	Avoir un conseil de gestion large	0.05	0.00	0.05
5	Gestion	Avoir des médiateurs pour chaque catégorie d’usagers	0.05	0.00	0.05
5	Encadrement chasse et pêche de loisir	Réglementation stricte de l’accès à la pratique de la chasse sous-marine	0.04	0.00	0.04
5	Encadrement chasse et pêche de loisir	Encadrement de certaines activités (pêche à la ligne, chasse, ...) avec affiliation à un club, une fédération ou permis	0.04	0.00	0.04
5	Encadrement chasse et pêche de loisir	Informier et réglementer les pêcheurs de loisir	0.04	0.00	0.04
2	Principes de gestion	Priorité aux sociétés du territoire	0.04	0.00	0.04
2	Principes de gestion	Favoriser les échanges et la concertation	0.04	0.00	0.04



		préalable entre les usagers			
3	Principes de gestion	Marin, pas assez de formation et de pratique	0.04	0.00	0.04
3	Principes de gestion	Principe de courtoisie : - Afficher son intention vis-à-vis des autres usagers - Un peu plus de tolérance	0.04	0.00	0.04
3	Actions	Application smartphone pour gérer le roulement d'accès aux bouées de mouillage	0.04	0.00	0.04
3	Actions	Plus de dispositifs de mouillage, et faire respecter son usage pour chaque usager	0.04	0.00	0.04
3	Principes de gestion	Accepter le partage de l'espace dans le respect des règles	0.04	0.00	0.04
3	Actions	Rajouter des bouées dédiées	0.04	0.00	0.04
4	Principes de gestion	Pas de zone réservée à une ou plusieurs activités	0.00	0.03	0.03
4	Principes de gestion	Obliger à se fédérer, copil annuel	0.03	0.00	0.03
4	Principes de gestion	Des rencontres	0.03	0.00	0.03
4	Principes de gestion	savoir vivre ensemble	0.03	0.00	0.03
1	Principes / règles	Disposer de suivis à long terme sur l'état des peuplements pour adapter la réglementation en connaissance de cause	0.03	0.00	0.03
1	Gestion de la fréquentation	Alterner les fréquentations	0.03	0.00	0.03
1	Gestion de la fréquentation	Créer des zones attractives (récifs artificiels...) dans d'autres zones moins fréquentées	0.03	0.00	0.03
5	Compartimentation des activités	Différencier les bouées priorités plongeurs/plaisanciers	0.01	0.00	0.01
5	Compartimentation des activités	Adapter le nombre de bouées pour avoir un bon ration pro/particuliers	0.01	0.00	0.01
5	Compartimentation des activités	Délimiter des zones différentes pour la plongée et pour la chasse sous-marine	0.01	0.00	0.01
5	Compartimentation des activités	Limiter les zones d'interdiction à la pêche pro car cela créé du report et une activité qui se concentre sur d'autres secteurs	0.01	0.00	0.01
1	Principes / règles	Discussion au conseil de gestion du Parc marin afin d'évaluer les problèmes et proposer des solutions adaptées ensemble	0.00	0.00	0.00
1	Principes / règles	Identifier les conflits	0.00	0.00	0.00
1	Principes / règles	Dialoguer, s'écouter, intérêt prioritaire et général	0.00	0.00	0.00
1	Gestion de la fréquentation	Quota / limitation d'usagers (ex : nombre de plongeurs)	0.00	0.00	0.00
1	Principes / règles	Anse de Paulilles : Faire respecter la réglementation (contrôle). Ex : vitesse + bruit ! Chasse, pêche, taille des prises	0.00	0.00	0.00
2	Principes de gestion	Arbitrer en fonction de l'efficacité des mesures pour le milieu	0.00	0.00	0.00
2	Principes de gestion	Pouvoir anticiper l'augmentation de la fréquentation afin de concilier usages et protection du milieu	0.00	0.00	0.00
2	Principes de gestion	Trouver un équilibre entre les activités de loisir et professionnelles (ex : 10 bouées pour les professionnels versus 150 plaisanciers)	0.00	0.00	0.00
3	Principes de gestion	Création d'un bureau de gestion des conflits nautiques sur nos côtes	0.00	0.00	0.00
3	Actions	Réduire la vitesse	0.00	0.00	0.00
3	Actions	Zone perdue pour la pêche pro	0.00	0.00	0.00
4	Principes de gestion	Egalité équité au sein des usages	0.00	0.00	0.00
4	Principes de gestion	Adaptation de la réglementation en fonction de	0.00	0.00	0.00



		l'état de la ressource			
4	Principes de gestion	Pas de discrimination	0.00	0.00	0.00
4	Principes de gestion	Donner à chacun un espace pour pratiquer son activité	0.00	0.00	0.00